



Note aux auteurs

Le « Prix Spécial du Trésor public » pour la recherche en Finances publiques est une initiative de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) du Bénin. Réparti en deux catégories, « Chercheurs » et « Praticiens », ce prix spécial récompense des travaux originaux de recherche portant sur des sujets économiques, monétaires ou financiers et présentant un intérêt scientifique manifeste pour le Trésor public.

Pour être pris en considération, les articles soumis dans le cadre de ce prix doivent traiter des sujets énoncés dans l'appel à soumission, faire preuve de rigueur méthodologique et analytique, et apporter une contribution substantielle à la littérature ou à la pratique existantes. Les résultats doivent conduire à des propositions visant à améliorer la gestion des finances publiques et être applicables dans le contexte des réformes mises en œuvre au Trésor public.

Les propositions ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessous sont susceptibles d'être rejetées. Eu égard au grand nombre d'articles et d'études attendus par le comité scientifique, les auteurs sont priés de lire attentivement les instructions contenues dans cette note et de les suivre scrupuleusement. Il en va de la pertinence et de la célérité de l'évaluation de leurs articles. Le comité scientifique se réserve le droit de ne pas donner suite aux documents non conformes à ces instructions.

Au cas où l'évaluation du comité scientifique dûment notifié par son président, ne permettrait pas de dégager pour une ou les deux catégories du prix, le comité d'organisation veillera à collecter des articles de presse ayant contribué de façon remarquable à la promotion des finances publiques innovantes et performantes et à les transmettre au Comité scientifique.

Exigences de formatage

Les articles et études soumis doivent être formatés comme des articles scientifiques standard, en Times New Roman avec :



- un maximum de 30 pages ou 60 000 caractères (espaces compris), incluant la page de titre, les tableaux, les figures, les références et les annexes ;
- des marges de 2,5 cm sur tous les côtés ;
- un texte espacé de 1,5 en taille de 12 points (les références et notes de bas de page peuvent être à interligne simple). La taille de 12 points s'applique à l'ensemble du manuscrit, y compris les annexes ;
- une numérotation obligatoire de toutes les pages.

Structure des documents

Les articles et études doivent être rédigés en langue française et inclure sur la première page le titre de l'article (en lien avec l'une des thématiques exigées) ainsi qu'un résumé ne dépassant pas 200 mots, en français et en anglais, accompagné de cinq mots-clés au maximum et de quatre classifications JEL au maximum.

Les auteurs doivent préciser sur la première page les informations les concernant :

- le (s) nom(s) de l'auteur (ou des auteurs) ;
- l'affiliation de l'auteur (ou des auteurs), c'est-à-dire l'institution de rattachement ;
- une adresse électronique active.

Les documents à soumettre doivent contenir les éléments essentiels suivants :

- l'introduction,
- la revue de littérature,
- la méthodologie,
- les résultats,
- les implications,
- les recommandations,
- les actions de mise en œuvre
- la conclusion,
- les références bibliographiques,
- les annexes, le cas échéant.

L'article doit être divisé en sections clairement définies et numérotées (1.; 1.1.; 1.2.; 2.; etc.).

Autres considérations

Le document soumis doit avoir fait l'objet d'une vérification orthographique et grammaticale. Les mentions explicatives doivent être limitées, numérotées de manière consécutive et présentées en notes de bas de page. Toutes les équations doivent être écrites dans l'éditeur d'équation et numérotées de façon croissante. Les graphiques et figures doivent être fournis sous format image (.jpeg ou .png) afin de faciliter le traitement et la reproduction. Toutes les références mentionnées dans la liste doivent être citées dans le texte, et inversement. Pour les références dans le texte, utiliser le format auteur(s)-année. Par exemple : Dossou (2018) ou (Mouléo et al., 2022) ou (Dossa, 1987 ; Ayéhou, 1990 ; Zinsou et al., 1998). Les références bibliographiques doivent être établies par ordre alphabétique selon le style APA.

Déclaration et vérification de la soumission

La soumission d'un document implique que le travail n'a pas été publié auparavant (sauf sous forme de résumé, de conférence publiée ou de thèse universitaire), qu'il n'est pas envisagé de le publier ailleurs, que sa publication a été approuvée par tous les co-auteurs, le cas échéant, ainsi que par les autorités responsables de la structure où le travail a été réalisé. En tout état de cause, la DGTCP ainsi que les éditeurs ne seront pas tenus légalement responsables en cas de demande d'indemnisation.

En outre, l'article, s'il est accepté, ne sera pas publié ailleurs sous la même forme, en français ou dans toute autre langue, y compris sous forme électronique, sans le consentement écrit du détenteur des droits d'auteur, qui est la DGTCP. Pour vérifier l'originalité, les articles soumis peuvent être contrôlés par des services de détection de plagiat. Les auteurs sont priés d'envoyer leurs articles à l'adresse électronique suivante : revue@tresorbenin.bj .